

ASSOCIATION FRANÇAISE
POUR LA RECHERCHE EN DROIT ADMINISTRATIF



Assemblée générale

Judi 8 juin 2017

Le jeudi 8 juin 2017, à 17h, s'est tenue l'Assemblée générale de l'Association française pour la recherche en droit administratif dans les locaux de l'Université Rennes I, Faculté de droit et de science politique, Amphi Toullier, 9 rue Jean Macé, 35042 Rennes.

I – Rapport d'activité 2016-2017

Le président rappelle que le présent conseil d'administration a été élu à Clermont-Ferrand en juin 2016 et a donc pris ses fonctions cette année. Logiquement, il s'agit d'une année de transition, puisqu'il est revenu à la nouvelle équipe dirigeante de l'AFDA d'organiser des manifestations qui avaient été prévues antérieurement, par le précédent conseil d'administration.

Ainsi, le vendredi 20 janvier 2017, a eu lieu la traditionnelle journée d'études de l'AFDA, qui se tient toutefois d'habitude en décembre mais qui, pour des raisons pratiques, a eu lieu cette année en janvier. Elle s'est tenue à l'Université de Grenoble-Alpes et avait pour thème : *Droit administratif et élections*. Les contributions et les débats ont été tout à fait intéressants et novateurs, puisqu'il s'est agi pour l'AFDA de s'interroger sur l'existence éventuel d'un « droit administratif électoral ». Quelle que soit la réponse apportée à cette question disciplinaire, il était utile que la communauté des administrativistes montre que le droit électoral n'est pas le monopole du droit constitutionnel. Le président tient donc à remercier chaleureusement le professeur Romain Rambaud, qui fut l'organisateur hors pair, à la fois matériel et scientifique, de cette journée de travail, ainsi que le Centre de recherches juridiques de l'Université Grenoble-Alpes, qui a pris intégralement en charge l'organisation financière et matérielle de la journée d'études. Par ailleurs, le président tient également à adresser ses plus vifs remerciements à la *Revue du droit public*, et à son directeur le professeur Yves Gaudement, qui a immédiatement accepté d'accueillir dans la revue la publication des actes de cette journée d'études, publication qui aura lieu à l'automne prochain.

S'agissant, du reste, des publications, le président souligne que le présent conseil d'administration a eu à cœur de rattraper quelques retards qui existaient encore. A ce jour, il est heureux d'annoncer que l'AFDA est quasiment à jour des publications de ses manifestations.

Ainsi, en janvier 2017, la LGDJ et les Editions de la faculté de droit de Poitiers ont assuré, comme cela avait été prévu, la publication des actes de la journée d'études de décembre 2014, qui avait porté sur *L'utilisation du domaine public*. Le président adresse donc un grand merci à notre collègue trésorière de l'AFDA, Anne-Laure Girard, en collaboration avec le professeur François Brenet, pour avoir redonné l'impulsion nécessaire à l'achèvement de la publication des actes de cette journée d'études.

De même, comme cela avait été accepté, la RFDA a assuré la publication de la journée d'études de décembre 2015 consacrée à *La thèse en droit administratif*. Les actes de cette très originale journée d'études, qui avait rencontré un vif succès auprès de nos adhérents doctorants, ont été publiés dans le numéro 6 de 2016 de la RFDA. Que ses directeurs, les professeurs Pierre Delvolvé et Pierre Bon, soient de nouveau remerciés d'avoir accepté cette publication.

Enfin, toujours à la RFDA, et conformément à notre accord traditionnel entre la RFDA et l'AFDA, ont été tout récemment publiées les contributions du 8^e Printemps de la Jeune Recherche, qui s'était tenu l'année dernière à Clermont-Ferrand, et avait porté sur la pensée de Roger Latournerie. Le président indique donc que les adhérents peuvent désormais lire les quatre contributions de nos jeunes chercheurs ainsi que la présentation du professeur Simon Gilbert dans le dernier numéro, le numéro 2 de 2017, de la RFDA.

En revanche, le Président indique que la publication des actes du colloque de juin 2016, consacré aux *Controverses*, et qui s'était tenu à Clermont-Ferrand, pour les 10 ans de l'AFDA, a pris du retard, à raison de certaines contributions remises plus tardivement que prévu. Mais le président indique que cette publication aura bien lieu à la rentrée universitaire de septembre et que les participants auront donc la chance de lire les passionnantes contributions ainsi que l'échange savoureux qui avait eu lieu entre le professeur Danièle Loschak et le vice-président Jean-Marc Sauvé, grâce à sa retranscription effectuée par un étudiant de Master 2 de l'Université Paris II, David l'Huillier. Le président saisit l'occasion de cette annonce pour remercier les éditions Dalloz, et plus particulièrement notre éditrice Madame Marina Brillé, de continuer d'accueillir la publication des travaux de l'AFDA dans la prestigieuse collection « Thèmes et commentaires ».

L'AFDA a par ailleurs décerné son prix de thèse 2017, dont la remise a eu lieu juste avant la tenue de la présente Assemblée générale.

Ce cru s'est révélé excellent et atteste de l'importance de ce prix auprès des jeunes docteurs, puisque ce ne sont pas moins de 21 candidatures qui ont été reçues, ce qui rejoint les meilleurs scores (22 candidatures en 2012 et 2014). 13 candidats étaient de sexe masculin, 8 de sexe féminin. Les thèses présentées ont émané de 11 universités différentes : Aix, Bordeaux, La Réunion, Lorraine, Lyon III, Montpellier, Paris I, Paris II, Poitiers, Strasbourg, Toulouse.

Le jury réuni pour attribuer ce prix était composé comme les années antérieures de représentants du comité d'honneur de l'association (Yves Gaudemet, président), de représentants du conseil d'administration en fonction (Norbert Foulquier qui s'est chargé de l'organisation du jury et Clément Chauvet) et de représentants des adhérents (Jacques Petit,

Marion Ubaud-Bergeron, Aurore Gaillet). Le président les remercie tous de leur disponibilité et du soin particulier apporté à la détermination du lauréat 2017.

Comme les membres de l'AFDA ont pu le constater quelques minutes plus tôt, le jury a décidé de couronner le travail de Monsieur Léo Vanier, pour sa thèse sur *L'externalisation en matière administrative. Essai sur la transposition d'un concept*, soutenue à Grenoble en décembre 2016, sous la direction de M. le professeur Philippe Yolka.

Par ailleurs, il y a deux ans, l'AFDA a lancé un nouveau prix de thèse. Le président rappelle que prix de thèse « Jean Rivero » est délivré conjointement par l'Association française pour la recherche en droit administratif (AFDA) et l'Association française de droit constitutionnel (AFDC). Il a pour objet de récompenser tous les deux ans une thèse de droit des libertés rédigée en langue française. C'est le vice-président, le Professeur Xavier Dupré de Boulois, qui est chargé de son organisation en partenariat avec les membres de l'AFDC. Le jury s'est réuni le 30 mai dernier : il était composé, pour l'AFDC, des professeurs Anne Levade, Dominique Rousseau et Xavier Bioy et, pour l'AFDA, des professeurs Benoît Plessix, Xavier Dupré de Boulois et Simon Gilbert. Le jury a décidé de couronner le travail. Le prix sera remis à Lille à la fin du mois de juin, lors du Congrès de l'AFDC.

Enfin, le succès rencontré par le Printemps de la Jeune Recherche depuis 9 ans demeure constant. Le président remercie le Professeur Anne-Laure Girard d'avoir accepté, au sein du nouveau Conseil d'administration, de prendre en charge l'organisation de la sélection des candidatures pour le 9^{ème} Printemps de la jeune recherche, consacré hier à Léon Aucoc, et d'avoir accepté de présenter aujourd'hui les contributions orales. Le président remercie également le jury de sélection qui, outre Anne-Laure Girard, était composé cette année, des professeurs Pierre Delvolvé, Grégoire Bigot et Sylvain Niquège.

Pour information, le président indique que l'AFDA a reçu cette année 10 propositions, dont une hors délai. Parmi les 9 candidats, un seul était de sexe féminin, trois avaient plus de trente ans et deux étaient déjà docteurs et qualifiés par le CNU, les autres étant doctorants contractuels ou ATER. D'un point de vue géographique, les candidatures se répartissaient de la manière suivante : 1 de Paris Sud, 1 de Lille, 1 de Bordeaux, 1 de Brest, 1 de Paris II, 1 d'Avignon, 1 de Lyon III, 1 de Toulouse et 2 de Rennes.

L'un des objectifs du nouveau conseil d'administration a été de faire le point sur le nombre d'adhérents, qui était en forte baisse les dernières années, qu'il s'agisse des personnes physiques ou des personnes morales, particulièrement importantes car, en raison d'une adhésion à un taux de 250 euros, il va de soi que l'AFDA ne peut être financièrement à l'aise que grâce au soutien des universités et laboratoires de recherches. Le président tient alors à remercier chaleureusement le professeur Anne-Laure Girard qui a accepté l'année dernière d'endosser la lourde et précieuse charge de trésorière de l'association et qui, à ce titre, a fait un gros travail de reconstitution de notre fichier d'adhérents et a mené une campagne active de relance des centres de recherche. Au jour d'aujourd'hui, le nombre de personnes physiques adhérents est de 113, et surtout, 11 des plus importants centres de recherche en droit administratif ont de nouveau adhéré à l'Association. On rejoint ainsi les chiffres lors du lancement de l'AFDA il y a dix ans. Naturellement, ces chiffres restent encore insuffisants et le président reviendra dans la troisième partie de cette séance sur les moyens d'y remédier.

Enfin, le président rappelle qu'on ne saurait clore ce bilan des activités écoulées sans rappeler la présence de l'AFDA sur le net. Il faut donc remercier le professeur Xavier Dupré de Boulois de s'occuper des comptes Facebook et Twitter de l'Association, qui compte près de 3500 amis. Et il faut aussi adresser des remerciements appuyés à M. Arnaud Duranthon, maître de conférences à l'Université de Strasbourg, pour avoir accompli avec compétence et efficacité la tenue à jour de notre site AFDA. Grâce à son travail, le site a été particulièrement réactif cette année, pour l'annonce des travaux publiés, pour l'annonce des manifestations et, surtout, pour la mise en ligne, à la demande des universités, de la publicité des manifestations en droit administratif. Le nombre important de sollicitations, tout au long de l'année, témoigne de ce que, aux yeux de nos collègues et de leurs centres de recherche, notre site constitue un vecteur de publicité de premier plan pour tout ce qui se fait, en droit administratif, en France.

L'entrée de monsieur Arnaud Duranthon dans la carrière universitaire s'est toutefois révélée peu compatible, d'un point de vue de disponibilité, avec la fonction de Webmaster du site internet de l'AFDA. Celui-ci vient d'exprimer le souhait de cesser cette activité et le président indique que le conseil d'administration comprend parfaitement cette demande bien légitime. Le président exprime donc à M. Arnaud Duranthon, au nom de l'ensemble des membres de l'AFDA, ses plus vifs remerciements pour son aide si précieuse cette année. Il propose par ailleurs, afin de remercier M. Duranthon pour ses bons et loyaux services, que l'Assemblée générale lui décerne le titre de membre d'honneur.

Tous les projets évoqués n'auraient pu progresser, voire aboutir, sans l'énergie et la disponibilité des nouveaux membres du conseil d'administration. Malgré l'éloignement géographique, malgré les charges universitaires, le président souligne l'efficacité et la nouveauté du travail collectif de la nouvelle équipe. Grâce à des réunions et aux échanges électroniques, chacun des nouveaux membres du conseil d'administration a pu apporter à la réflexion et à l'élaboration des projets, ce qui était attendu d'un renouvellement du CA : à savoir de la nouveauté, de nouvelles idées, de nouvelles façons de voir, de nouveaux projets.

Plus spécialement, le président remercie donc au nom de l'AFDA tous ceux qui ont contribué aux différentes manifestations de l'année écoulée :

- Arnaud Duranthon, pour la gestion du site internet de l'association ;
- Romain Rambaud, pour l'organisation de la journée d'études de janvier dernier sur le droit administratif électoral ;
- Anne-Laure Girard, qui s'est chargée de l'organisation du 9^e Printemps de la jeune recherche ;
- Norbert Foulquier, qui s'est chargé de l'organisation du prix de thèse de l'AFDA ;
- Xavier Dupré de Boulois, qui s'est chargé de l'organisation du prix de thèse Rivero avec l'AFDC ;
- Gweltaz Eveillard, Jacques Petit et Servane Carpi-Petit, qui n'ont pas ménagé leurs efforts pour que ce colloque de Rennes soit une réussite, ainsi que Madame Isabelle Clerc, qui en a assuré si efficacement le bon déroulement, sur un plan tant administratif que matériel.

Soumis au vote, le rapport d'activités est adopté à l'unanimité.

II – Rapport financier 2016-2017.

Le président donne la parole, sur le deuxième point de l'ordre du jour, au professeur Anne-Laure Girard, trésorière de l'AFDA.

Comme l'année précédente, l'AFDA détient un « compte courant association » au CIC, Crédit industriel et commercial (agence du Panthéon).

1. Recettes.

Cette année encore, les recettes de l'Association sont uniquement constituées par les adhésions de ses membres.

Au 6 juin 2017, 57 adhésions de personnes physiques ont été encaissées. La grande majorité des adhésions correspond à celle d'un montant de 30 euros. Les adhésions d'un montant de 10 euros, réservées aux étudiants, sont moins nombreuses. Aucun membre bienfaiteur (adhésion de 75 euros) ne figure parmi les personnes physiques adhérentes cette année.

Par leur adhésion d'un montant de 250 euros, les centres de recherches apportent un soutien financier très précieux pour l'AFDA.

A ce jour, neuf centres de recherche sont adhérents :

- Institut de droit public (Université de Poitiers)
- Centre de recherches en droit administratif (Université Panthéon-Assas(Paris II))
- Institut d'études administratives (Université Jean Moulin Lyon 3)
- Institut Léon Duguit (anciennement CERDARE- Université de Bordeaux)
- Institut de recherches Carré de Malberg (Université de Strasbourg)
- Lab-LEX (anciennement CRA, Université de Bretagne Occidentale)
- Institut d'études de droit public (Université Paris Sud)
- Institut Cujas (Université Panthéon-Assas (Paris II))
- Centre de recherches et d'études administratives (Université de Montpellier)

L'institut Maurice Hauriou (Université de Toulouse) et le Centre de recherches administratives (Université Aix-Marseille) devraient en principe rejoindre la liste des centres adhérents pour l'année 2016-2017.

Au 6 juin 2017, le solde du compte courant de l'Association s'élève à **4892 euros**. Ce montant n'intègre pas toutes les recettes résultant des adhésions (60 adhésions envoyées à Rennes) et participations au colloque de Rennes. Il n'intègre pas non plus certaines dépenses mentionnées ci-dessous et relatives également au colloque de Rennes.

Beaucoup trop d'adhérents attendent le colloque annuel de juin pour payer leur cotisation, alors que l'AFDA doit le plus souvent participer au financement de la journée de décembre (la journée d'études de janvier 2017 a été intégralement financée par l'Université Grenoble Alpes) et engager des dépenses importantes dès mars pour l'organisation du colloque annuel. La trésorière attire l'attention sur la nécessité de payer sa cotisation annuelle dès le mois de septembre.

2. Dépenses

Outre les frais d'assurance (361 euros), l'AFDA a engagé les dépenses suivantes :

- 2500 euros ont été versés à l'Université de Clermont-Ferrand en septembre 2017 au titre de la participation de l'AFDA au colloque annuel organisé en juin 2016.

S'agissant du colloque de Rennes, l'AFDA a pris en charge directement les déplacements en train des intervenants (894,50 euros).

D'autres dépenses sont encore à venir. Les frais de déplacements avancés à leur demande par certains intervenants seront remboursés. L'AFDA participera également au financement du dîner du jeudi soir (Le prix du dîner s'élève à 3700 euros alors que les chèques reçus pour le dîner représentent 1500 euros). Enfin, un chèque de 1000 euros vient d'être remis au lauréat du prix de thèse.

L'essentiel des dépenses liées au colloque annuel est cependant pris en charge par les institutions rennaises, notamment le dîner suivant le printemps de la recherche, l'hébergement des intervenants, l'impression des brochures et leur affranchissement, les déjeuners offerts (4000 euros), le transport en car jusqu'au restaurant du jeudi soir.

Les financements sont les suivants :

- L'Institut du droit public et de la science politique a contribué au financement du colloque à hauteur de 7000 euros.
- L'institut de l'Ouest Droit et Europe a versé 800 euros
- L'Université de Rennes 1 a accordé une subvention de 1000 euros et le Bureau des affaires internationales a pris en charge les frais de déplacements de G. della Cananea.
- Une subvention de l'Université de Rennes 1 de 1000 euros
- La Faculté de droit devrait verser une subvention dont le montant reste à déterminer.
- Rennes Métropole a versé 3000 euros
- la Région Bretagne a versé 3000 euros
- l'Institut catholique de Rennes a versé 800 euros
- l'Ecole normale supérieure de Rennes a versé 450 euros
- le Tribunal administratif de Rennes a versé 500 euros
- le laboratoire Droit et changement social de l'Université de Nantes a versé 300 euros.

Soumis au vote, le rapport financier est adopté à l'unanimité.

III – Présentation du programme d'activités 2017-2018

Le président indique tout d'abord que l'AFDA va renouveler la gestion de son site internet. D'une part, la gestion du site sera assurée par Madame Claire Ruiz, responsable

administrative de l'Institut Cujas de l'Université Paris 2, où l'Association est domiciliée depuis sa création. Il est apparu au conseil d'administration plus simple et plus efficace que la gestion du site soit assurée par la personne même qui recueille déjà le courrier et fait office de boîte aux lettres. D'autre part, Mme Ruiz a des compétences spécifiques en informatiques et gestion de sites internet. Ceci est très important car le nouveau site, qui sera opérationnel dès cet été, comportera trois nouveautés destinées à le moderniser sensiblement : une refonte de sa charte visuelle ; une adhésion en ligne, ce qui est de nature à faciliter les inscriptions et permettra du même coup une constitution beaucoup plus simplifiée du fichier des adhérents ; et enfin, la mise en place, également, du paiement en ligne des adhésions, par le système Paypal. Cette modernisation, souhaitée par le nouveau conseil d'administration, est envisagée comme un moyen décisif pour relancer les adhésions à l'Association.

Par ailleurs, le nouveau conseil d'administration de l'AFDA a souhaité lancé de nouvelles initiatives pour l'année prochaine. Certaines modalités pratiques sont encore à déterminer mais il est d'ores et déjà prévu deux initiatives en direction de jeunes chercheurs : d'une part, chaque année, la sélection du meilleur mémoire de M2 avec sa publication en ligne sur le site internet de l'Association ; ensuite, la sélection du meilleur article de droit administratif de l'année, avec publication dans la revue *Droit administratif*. Dès que les modalités pratiques seront définitivement fixées, l'AFDA en informera ses adhérents.

Ensuite, le président indique que l'AFDA organisera le vendredi 1^{er} décembre prochain à Tours une journée d'étude sur *Le préjudice en droit administratif*. Le programme est en cours d'élaboration mais le Président remercie d'ores et déjà le professeur Natahalie Albert-Moretti, à la fois doyen de la faculté de droit et directrice du Laboratoire d'Etudes des Réformes administratives et de la Décentralisation (LERAD) de l'Université de Tours, de nous accueillir dans des conditions qui égaleront sans nul doute l'excellent accueil que l'AFDA avait connu en 2010, lors de la journée d'études relative à l'expropriation.

Enfin, le Président annonce que le grand colloque annuel de l'association, pour l'année 2018, se tiendra à l'Université de Bordeaux, à l'invitation des professeurs Aude Rouyère et Sylvain Niquège. Il aura pour thème : *Le droit administratif au défi du numérique*. Il a semblé au conseil d'administration que la question était désormais suffisamment mure pour que l'AFDA se penche sur les effets du numérique, sous tous ses aspects, sur le droit administratif français. Conformément à l'usage, le programme sera déterminé au début de l'automne, lors d'une prochaine réunion du conseil d'administration, en collaboration avec nos collègues bordelais. Il convient toutefois de noter que, pour des questions matérielles d'organisation, le colloque aura lieu plus tard que d'habitude : il devrait se tenir les 20, 21 et 22 juin 2018, mais ces dates sont à confirmer. Ce colloque sera, comme à l'accoutumée, l'occasion de réunir l'Assemblée générale de l'association, de remettre son prix de thèse et, surtout, d'organiser le 10^e Printemps de la recherche dont le thème n'a pas encore été fixé et le sera à l'automne.

IV. Questions diverses

Au titre des questions diverses, le président indique qu'il relève de la compétence de

l'Assemblée générale de décerner le titre de membre d'honneur. Or, la liste de ces membres n'a pas été revue depuis la création de l'Association, alors que d'éminents professeurs et amis de cœur de l'Association, devenus depuis lors professeurs émérites, devraient y figurer. Le président s'engage donc à constituer cette année une nouvelle liste de membres d'honneur et la soumettre à l'Assemblée générale l'année prochaine, à Bordeaux.

La séance est levée à 17h40.